

**y-schmidt@orange.fr**

---

**De :** <y-schmidt@orange.fr>  
**Date :** mardi 31 décembre 2013 18:17  
**À :** "Yves SCHMIDT" <y-schmidt@orange.fr>  
**Joindre :** fdSaigePréfet2.docx  
**Objet :** Consultation publique du Schéma décennal de développement du réseau de RTE

> Message du 31/12/13 15:46  
> De : "Dominique LESTYNEK"  
> A : consultationSDDR@rte-france.com  
> Copie à :  
> Objet : Consultation publique du Schéma décennal de développement du réseau de RTE

>  
>

> Bonjour,

>  
>

Je vous adresse ci-dessous l'avis de notre association "*La fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac*" relatif au schéma décennal de développement du réseau de RTE fondé sur l'expérience en cours, sur notre territoire, du projet de création d'une double liaison souterraine 63000 volts Paillère-Pessac 3&4 (voir lettre au Préfet de la Région Aquitaine en pièce jointe).

>

Ce cas, certes particulier, peut cependant s'appliquer aux projets de RTE concernant notamment les grandes agglomérations.

>

En effet ce projet semble significatif de l'écart qui existe entre les principes affichés dans le schéma décennal - que nous pouvons partager - et les modalités de réalisation - qu'en l'espèce nous contestons - pour les raisons suivantes :

>

- Présenté comme un projet d'intérêt d'agglomération, il ne **globalise** pas la création d'une double liaison souterraine avec la ligne aérienne existante sur le même tronçon qui constitue actuellement le maillon faible du réseau d'ensemble de la métropole bordelaise ;

>

- S'agissant d'une intervention sur un réseau Paillère-Pessac 3&4 une **cohérence** s'impose dans les travaux de renforcement et de sécurisation qui doivent s'appliquer à la ligne existante par la mise en ouvrage souterrain comme la double liaison complémentaire objet du projet ;

>

- Le ***fait métropolitain*** résultant de l'évolution urbaine et de la population n'est pas pris en compte. En effet là où des ouvrages d'approvisionnement électrique datant au moins des années trente pour Paillère ou Pessac se trouvaient en pleine nature dans des champs ou traversaient des bois, se sont établis après les années 60 : un Campus (un des plus grands d'Europe sur les communes de Pessac, Talence et Gradignan), un quartier d'habitat social de 5000 habitants avec des tours à Saige, une rocade et une très importante zone d'activités.

>

- Une métropole à vocation millionnaire représente, au travers de ses consommateurs d'électricité, un des plus gros **contributeurs** au financement de RTE : l'investissement doit donc être à la hauteur des enjeux globaux en traitant la section considérée dans son ensemble sans recours aux contribuables locaux (double peine);

>

- Une ***consultation et une information du public*** trop limitées :

>

- Réunion en préfecture organisée pendant... le pont du 1<sup>er</sup> mai ;

>

- Consultation du public uniquement sur internet (qui n'est pas accessible à tous surtout dans un secteur d'habitat social ou utilisé par des étudiants non résidents) et sans mise en ligne des avis déposés ;

>

- Information du public de proximité non faite par voie d'affichage ;

>

- Absence de débat de niveau métropolitain sur les questions d'approvisionnement et de consommation...

>

- Ignorance de la construction du ***quartier d'habitat social de Saige*** qui abrite plus de 5000 habitants. Quartier sensible et objet par l'État d'une politique de la ville, depuis de longues années, très importante pour améliorer les conditions de vie de ses habitants par des espaces collectifs, des services, des aménagements sportifs, des espaces verts, des protections contre les nuisances en particulier provenant de la rocade et de l'échangeur autoroutier de la Crabette, des liens avec le Campus contigu, des constructions nouvelles favorisant la mixité sociale (mais aussi générationnelle avec école, maison pour personnes âgées, clinique...) et une image du quartier améliorée... ***L'enjeu social*** est donc considérable.

&gt;

- Ignorance de la réalisation, il y a presque une dizaine d'années, de **protections phoniques** sous forme d'une butte en terre en particulier pour protéger le quartier de Saige des nuisances sonores de la rocade toute proche et du grand échangeur autoroutier. Cette butte, par végétalisation naturelle constituait une **barrière visuelle** et arborée de ces ouvrages routiers, tout en s'intégrant parfaitement avec l'aménagement du bois de Saige qui est contigu. Cet ensemble, outre un lieu de promenade et de convivialité ouvert aux habitants du quartier confinés dans les immeubles et les tours de Saige, représente un poumon vert important qui « compense » partiellement les **pollutions atmosphériques** de la rocade et de l'échangeur autoroutier de la Crabette. Du fait de la mise à 2x3 voies de la rocade, les protections phoniques doivent être renforcées. A cette fin étaient prévus de petits écrans au-dessus du merlon existant. Mais sur la portion où ce merlon jouxte la ligne HT il y a un risque d'arc électrique, possible également lors de l'entretien de cet ouvrage par des engins. Au lieu de proposer alors à RTE l'enfouissement concomitant de cette ligne avec la création de la double liaison souterraine, au moins sur une section, les services envisagent de réaliser un mur de 6 à 7 m de haut le long de la rocade, [par construction inefficace pour isoler l'échangeur autoroutier aérien de La Crabette] et la destruction du merlon végétalisé pour environ 10000 m<sup>3</sup> juste en face des immeubles de Saige ! **L'enjeu environnemental** est donc très important tout en se combinant avec **l'enjeu social**.

&gt;

- Ignorance du **projet Campus** où l'Université de Bordeaux a été sélectionnée par l'État pour moderniser et adapter ses installations. Le projet comporte notamment un parc central où passe actuellement la ligne aérienne existante depuis le poste Paillère qui emprunte ensuite l'esplanade des Antilles avant de rejoindre le bois de Saige précité qui constitue une transition paysagère entre le Campus et ce quartier. Une nouvelle et importante résidence universitaire vient de se construire le long de cette esplanade. Les villages 3 et 4 également proches de cette ligne ont été rénovés et agrandis. C'est dire l'accroissement important de la population étudiante qui réside en permanence sur ce secteur. **L'enjeu paysager** de cet important projet, comme à Saige, peut être compromis par le non enfouissement de cette ligne aérienne.

&gt;

- Enfin, l'innocuité des **champs électromagnétiques** en particulier pour les jeunes qui fréquentent ce secteur n'est pas prouvée.

&gt;

A travers cet exemple du projet de création d'une double liaison souterraine de 63000 volts Paillère-Pessac 3&4 contenue dans le schéma décennal de développement du réseau de RTE, il ressort que cet établissement doit présenter des projets globaux et cohérents, tenant compte du contexte humain, social, environnemental et économique, des projets nationaux et locaux ainsi que de l'avis des publics concernés. Cela doit se traduire dans le cas de l'espèce par la prise en charge par RTE de l'enfouissement concomitant de la ligne aérienne existante sur le même tronçon avec la création de la double liaison souterraine 63000 volts Paillère-Pessac 3&4.

&gt;

> Cordialement,

> ***Dominique LESTYNEK***

> [dominique.lestynek@wanadoo.fr](mailto:dominique.lestynek@wanadoo.fr)

> 05 56 45 55 51

> 09 62 34 65 11

> [www.federation-quartiers-pessac.com](http://www.federation-quartiers-pessac.com)

> [federation@federation-quartiers-pessac.com](mailto:federation@federation-quartiers-pessac.com)



Ce courrier électronique ne contient aucun virus ou logiciel malveillant parce que la protection [Antivirus avast!](#) est active.